

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

JANVIER
2023

PRINCIPALES TENDANCES

A fin janvier 2023 et en comparaison avec la même période de 2022, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après :

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes brutes de 13,6%, provenant de :

1- la hausse des recettes douanières nettes de 14,1%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 2 MDH à fin janvier 2023 contre 3 MDH un an auparavant :

- droits de douane (+24,6%) ;
- TVA à l'importation (+17,1%) ;
- taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (-2,9%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 1 MDH à fin janvier 2023 contre 3 MDH un an auparavant. A fin janvier 2022, la TIC sur les produits énergétiques avait enregistré une baisse de 2,7% par rapport à son niveau à fin janvier 2021, soit -33 MDH (1.188 MDH contre 1.221 MDH) ;

2- la diminution de la TIC sur les tabacs manufacturés (-18,9%) et l'augmentation des autres TIC (+22,5%) ;

3- la hausse des recettes nettes de la fiscalité domestique de 8,9%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général qui ont été de 151 MDH à fin janvier 2023 contre 103 MDH un an auparavant :

- l'IS (+16,5%), compte tenu de restitutions qui ont été de 3 MDH à fin janvier 2022 contre 4 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,6 MMDH.
- l'IR (+10,4%), compte tenu de restitutions qui ont été de 14 MDH à fin janvier 2023 contre 9 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une baisse de 24,4% par rapport à leur niveau de fin janvier 2022.

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une diminution de 5,9%.

- la TVA à l'intérieur (-0,9%), compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 127 MDH à fin janvier 2023 contre 81 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 38,9 MMDH.

A fin janvier 2023, les remboursements de TVA à l'intérieur (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) ont été de 182 MDH contre 116 MDH un an auparavant.

- les droits d'enregistrement et de timbre ont été de 3.896 MDH à fin janvier 2023 contre 3.464 MDH un an auparavant, en hausse de 12,5% ou +432 MDH. A fin janvier 2022, les droits d'enregistrement et de timbre avaient enregistré une baisse de 7,2% par rapport à leur niveau à fin janvier 2021, soit -270 MDH (3.464 MDH contre 3.734 MDH).
- les majorations de retard (-4,6%), résultant de recettes brutes de 153 MDH contre 162 MDH à fin janvier 2022 et de dégrèvements de 7 MDH à fin janvier 2023 contre 9 MDH un an auparavant.

4- la hausse des recettes non fiscales de 211,6% en raison notamment de l'accroissement des recettes de monopoles (1.196 MDH contre 56 MDH) et de la diminution des recettes en atténuation des dépenses de la dette (9 MDH contre 246 MDH).

Au niveau des dépenses

1- un taux d'engagement global des dépenses de 12% et un taux d'émission sur engagements de 57%, contre respectivement 14% et 66% un an auparavant ;

2- une diminution des dépenses ordinaires de 19,6% provenant de :

- la baisse de 2,3% des dépenses de biens et services, due à l'augmentation de 3,4% des dépenses de personnel et du recul de 8,1% des autres dépenses de biens et services ;
- l'augmentation de 44,6% des charges en intérêts de la dette ;
- l'absence d'émissions de dépenses au titre de la compensation ;
- l'augmentation de 44,3% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) est de 182 MDH contre 116 MDH à fin janvier 2022.

3- une hausse des dépenses d'investissement émises de 0,6%, passant de 12.242 MDH à fin janvier 2022 à 12.310 MDH à fin janvier 2023, en raison de l'augmentation de 41,1% des dépenses des ministères et de la baisse de 4,2% des dépenses des charges communes.

Soldes du Trésor

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 2.247 MDH contre un solde ordinaire négatif de 6.127 MDH un an auparavant;
- un excédent du Trésor de 2.490 MDH, compte tenu d'un solde positif de 12,6 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un déficit du Trésor de 3.571 MDH à fin janvier 2022 compte tenu d'un solde positif de 14,8 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

(Hors TVA des collectivités territoriales)

En millions de dirhams

	Janvier 2022	LF 2023	Janvier 2023	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES ORDINAIRES	21 591	293 221	24 529	8,4%	13,6%
1.1- Recettes fiscales⁽¹⁾ :	21 133	264 923	23 102	8,7%	9,3%
Impôts directs	7 170	114 097	8 052	7,1%	12,3%
Impôts indirects	9 593	119 821	10 025	8,4%	4,5%
Droits de douane	906	15 048	1 129	7,5%	24,6%
Droits d'enregistrement et de timbre	3 464	15 957	3 896	24,4%	12,5%
1.2- Recettes non fiscales :	458	28 298	1 427	5,0%	211,6%
Monopole et participations	56	19 464	1 196	6,1%	
Privatisation	0	5 000	0	0,0%	
Domaine	22	355	23	6,5%	4,5%
Autres recettes ⁽²⁾	380	3 479	208	6,0%	-45,3%
2- DEPENSES ORDINAIRES⁽³⁾	27 718	302 106	22 282	7,4%	-19,6%
2.1- Biens et services :	21 301	234 911	20 812	8,9%	-2,3%
Personnel	10 762	155 794	11 126	7,1%	3,4%
Autres biens et services ⁽³⁾	10 539	79 117	9 686	12,2%	-8,1%
2.2- Intérêts de la dette :	911	30 967	1 317	4,3%	44,6%
Intérieure	693	24 291	814	3,4%	17,5%
Extérieure	218	6 676	503	7,5%	130,7%
2.3- Compensation⁽³⁾	5 400	26 580	0	0,0%	
2.4- Rembours. dégrèv.et restitut. fiscaux⁽⁴⁾	106	9 648	153	1,6%	44,3%
3- SOLDE ORDINAIRE	-6 127	-8 885	2 247		
4- INVESTISSEMENT⁽³⁾	12 242	106 027	12 310	11,6%	0,6%
5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	14 747	-1 412	12 446		
6- SOLDE DES SEGMA	51	0	107		
7- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL⁽⁵⁾	-3 571	-116 324	2 490		
8- VARIATION DES INSTANCES	-9 567	0	-11 892		
9- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT	-13 138	-116 324	-9 402		
10- FINANCEMENT INTERIEUR :	13 382	62 292	10 297		
Dont :					
Adjudications	20 095		19 012		
Dépôts au Trésor	229		9 788		
Compte courant à BAM	1 391		1 026		
11- FINANCEMENT EXTERIEUR :	-244	54 032	-895		
Tirages et dons	720	61 500	137		
Amortissement	-964	-7 468	-1 032		

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et les dépenses des CST concernés.

(2) les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses de la dette et des recettes diverses des différents ministères.

(3) les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances). Les autres biens et services regroupent les dépenses de matériel et les charges communes de fonctionnement hors dépenses de compensation.

(4) les remboursements, dégrèvements et restitutions concernent l'ensemble de la fiscalité domestique et douanière (cf. détail à la page 9).

(5) tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2023.

RECETTES ORDINAIRES

	Janvier 2022	LF 2023	Janvier 2023	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES⁽¹⁾	21 133	264 923	23 102	8,7%	9,3%
IMPÔTS DIRECTS	7 170	114 097	8 052	7,1%	12,3%
<i>Taxe Professionnelle⁽²⁾</i>	4	128	4	3,1%	0,0%
<i>Impôt sur les Sociétés</i>	1 751	61 545	2 038	3,3%	16,4%
<i>Impôt sur le Revenu</i>	5 241	48 069	5 789	12,0%	10,5%
<i>Taxe d'Habitation⁽²⁾</i>	1	14	1	7,1%	0,0%
<i>Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéficiaires</i>	2	0	0		-100,0%
<i>Majorations de retard</i>	162	3 511	153	4,4%	-5,6%
<i>Taxe aérienne pour solid. et promot. Touristique</i>	6	800	62	7,8%	933,3%
<i>Autres⁽³⁾</i>	3	30	5	16,7%	66,7%
DROITS DE DOUANE^(*)	906	15 048	1 129	7,5%	24,6%
IMPÔTS INDIRECTS	9 593	119 821	10 025	8,4%	4,5%
TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION^(*) :	2 306	32 068	2 125	6,6%	-7,8%
<i>Tabacs manufacturés^(*)</i>	958	12 500	777	6,2%	-18,9%
<i>Produits énergétiques^(*)</i>	1 188	16 857	1 152	6,8%	-3,0%
<i>Autres^(*)</i>	160	2 711	196	7,2%	22,5%
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :	7 287	87 753	7 900	9,0%	8,4%
<i>à l'intérieur</i>	3 778	33 504	3 790	11,3%	0,3%
<i>à l'importation^(*)</i>	3 509	54 249	4 110	7,6%	17,1%
DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE	3 464	15 957	3 896	24,4%	12,5%
RECETTES NON FISCALES	458	28 298	1 427	5,0%	211,6%
<i>Domaine</i>	22	355	23	6,5%	4,5%
<i>Monopoles et participations</i>	56	19 464	1 196	6,1%	
<i>Privatisation⁽⁴⁾</i>	0	5 000	0	0,0%	
<i>Fonds de concours et dons</i>	1	0	5		
<i>Recettes en atténuation de dépenses de la dette</i>	246	1 000	9	0,9%	-96,3%
<i>Recettes diverses⁽⁵⁾</i>	133	2 479	194	7,8%	45,9%
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	21 591	293 221	24 529	8,4%	13,6%

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.

(2) il s'agit de la part de l'Etat dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation.

(3) les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons.

(4) « Produits de cession des participations de l'Etat » rubrique 1100013000860060 du budget général.

(5) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancellerie, etc... A partir de 2016, les recettes diverses tiennent compte des versements de certains CST et SEGMA au budget général, en application des dispositions de la loi organique relative à la loi de finances qui interdit les versements entre SEGMA et entre SEGMA et CST (article 22), entre CST et entre CST et SEGMA (article 27). Des versements peuvent être effectués au profit du budget général à partir des SEGMA et des CST (articles 22 et 27).

(*) A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

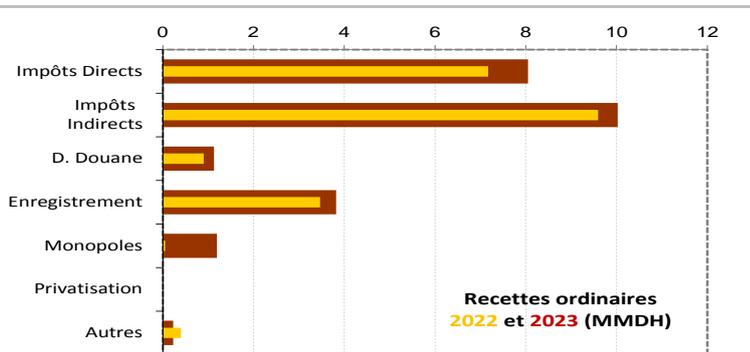
La situation provisoire des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin janvier 2023 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires brutes de 13,6% et une baisse des dépenses ordinaires émises de 19,6% dégagant ainsi un solde ordinaire positif de 2.247 MDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 9,4 MMDH et d'un flux net négatif du financement extérieur de 895 MDH, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 10,3 MMDH.

1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires brutes¹ se sont établies à 24,5 MMDH contre 21,6 MMDH à fin janvier 2022, en hausse de 13,6% ou +2,9 MMDH.

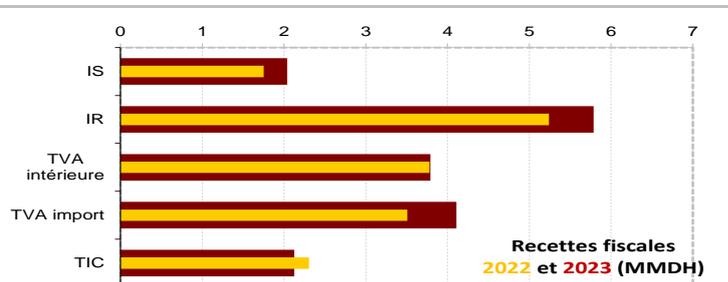
Ceci s'explique par l'augmentation des impôts directs de 12,3%, des droits de douane de 24,6%, des impôts indirects de 4,5%, des droits d'enregistrement et de timbre de 12,5% et des recettes non fiscales de 211,6%.



1.1- RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales brutes ont été de 23,1 MMDH contre 21,1 MMDH à fin janvier 2022, en augmentation de 9,3% ou +2 MMDH.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la hausse des recettes douanières de 14,1% et de la fiscalité domestique de 9,2%.



1.1.1-RECETTES DOUANIERES²

Les recettes douanières nettes (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 6.390 MDH à fin janvier 2023 contre 5.600 MDH un an auparavant, en hausse de 14,1% ou +790 MDH par rapport à leur niveau à fin janvier 2022, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 2 MDH à fin janvier 2023 contre 3 MDH un an auparavant.

Les recettes douanières brutes ont été de 6.392 MDH à fin janvier 2023 contre 5.603 MDH un an auparavant, en hausse de 14,1% ou +789 MDH par rapport à leur niveau à fin janvier 2022.

- Droits de douane

Les recettes nettes des droits de douane réalisées à fin janvier 2023 ont atteint 1.129 MDH contre 906 MDH un an auparavant, soit une hausse de 24,6% ou +223 MDH.

- TVA à l'importation

Les recettes nettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 4.110 MDH à fin janvier 2023 contre 3.509 MDH à fin janvier 2022, enregistrant une hausse de 17,1% ou +601 MDH.

La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une hausse de 43,2% ou +301 MDH et celle sur les autres produits une augmentation de 10,7% ou +300 MDH.

- TIC sur les produits énergétiques

Les recettes nettes de la TIC sur les produits énergétiques ont atteint 1.151 MDH contre 1.185 MDH, en baisse de 2,9% par rapport à leur niveau de fin janvier 2022 ou -34 MDH, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 1 MDH à fin janvier 2023 contre 3 MDH un an auparavant. A fin janvier 2022, la TIC sur les produits énergétiques avait enregistré une baisse de 2,7% par rapport à son niveau à fin janvier 2021, soit -33 MDH (1.188 MDH contre 1.221 MDH).

Les recettes brutes de la TIC sur les produits énergétiques ont été de 1.152 MDH contre 1.188 MDH, en diminution de 3% par rapport à leur niveau de fin janvier 2022 ou -36 MDH.

¹ Il s'agit des recettes brutes, compte non tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

² A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

1.1.2- FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes nettes³ réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 15,6 MMDH à fin janvier 2023 contre 14,3 MMDH à fin janvier 2022, en hausse de 8,9% ou +1,3 MMDH, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général de 151 MDH à fin janvier 2023 contre 103 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la fiscalité domestique ont été de 15,7 MMDH à fin janvier 2023 contre 14,4 MMDH à fin janvier 2022, soit une hausse de 9,2% ou +1,3 MMDH.

- Impôt sur les sociétés

Les recettes nettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 2.035 MDH à fin janvier 2023 contre 1.747 MDH un an auparavant, en hausse de 16,5% ou +288 MDH, compte tenu de restitutions qui ont été de 3 MDH à fin janvier 2023 contre 4 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,6 MMDH⁴.

Les recettes brutes de l'IS ont été de 2.038 MDH à fin janvier 2023 contre 1.751 MDH à fin janvier 2022, en augmentation de 16,4% ou +287 MDH.

- Impôt sur le revenu

Les recettes nettes de l'IR à fin janvier 2023 ont enregistré une hausse de 10,4% par rapport à leur niveau à fin janvier 2022 (5.775 MDH contre 5.232 MDH), soit +543 MDH, compte tenu de restitutions de 14 MDH contre 9 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une baisse de 24,4% ou -99 MDH par rapport à leur niveau de 2022 (307 MDH contre 406 MDH).

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une baisse de 5,9% ou -43 MDH.

Recettes brutes de l'Impôt sur le Revenu			
	2022	2023	Evolution en %
IR total	5 241	5 789	10,5%
dont IR prélevé par la DDP	733	690	-5,9%

- TVA à l'intérieur

Les recettes nettes générées par la TVA à l'intérieur à fin janvier 2023 se sont établies à 3.663 MDH contre 3.697 MDH à fin janvier 2022, en baisse de 0,9% ou -34 MDH, compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 127 MDH à fin janvier 2023 contre 81 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2021, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 38,9 MMDH⁵.

Les recettes brutes de la TVA à l'intérieur ont été de 3.790 MDH contre 3.778 MDH un an auparavant, en hausse de 0,3% ou +12 MDH.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur a été de 182 MDH à fin janvier 2023 contre 116 MDH à fin janvier 2022, soit +66 MDH. Les remboursements de TVA (182 MDH) sont imputés à raison de 70% au budget général, soit 127 MDH, et de 30% au compte d'affectation spéciale « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA », soit 55 MDH.

- Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et de timbre ont été de 3.896 MDH à fin janvier 2023 contre 3.464 MDH un an auparavant, soit une hausse de 12,5% ou +432 MDH. A fin janvier 2022, les droits d'enregistrement et de timbre avaient enregistré une baisse de 7,2% par rapport à leur niveau à fin janvier 2021, soit -270 MDH (3.464 MDH contre 3.734 MDH).

- Majorations de retard

Les recettes nettes au titre des majorations de retard ont enregistré une diminution de 4,6%, résultant de recettes brutes de 153 MDH contre 162 MDH et de dégrèvements de 7 MDH à fin janvier 2023 contre 9 MDH un an auparavant.

- Taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique

A fin janvier 2023, les recettes au titre de la taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique ont été de 62 MDH contre 6 MDH un an auparavant.

³ Il s'agit des recettes brutes diminuées des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

⁴ Données de la Direction Générale des Impôts.

⁵ Données de la Direction Générale des Impôts.

- Autres impôts directs

Les autres impôts directs (part du budget général dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, taxe de licence, ...) ont été de 10 MDH contre 8 MDH, en hausse de 25% ou +2 MDH.

1.2-RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont été de 1.427 MDH contre 458 MDH un an auparavant, en augmentation de 211,6% ou +969 MDH, en raison notamment de l'augmentation des recettes de monopoles (1.196 MDH contre 56 MDH) et de la diminution des recettes en atténuation des dépenses de la dette (9 MDH contre 246 MDH).

- Monopoles et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 1.196 MDH à fin janvier 2023 contre 56 MDH à fin janvier 2022, soit +1.140 MDH.

Les recettes à fin janvier 2023 ont été versées notamment par l'Agence de la conservation foncière (1 MMDH alors qu'à fin janvier 2022 aucune recette n'a été encaissée à ce titre) et Bank Al-Maghrib (76 MDH contre 56 MDH).

Produit des monopoles et participations				
	2022	LF 2023	2023	Taux de réalis.
B.A.M	56	660	76	11,5%
I.A.M	0	808	0	0,0%
O.C.P	0	10 160	0	0,0%
ANCFCC	0	3 500	1 000	28,6%
Autres	0	4 336	120	2,8%
TOTAL	56	19 464	1 196	6,1%

- Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une diminution de 45,3%, due pour l'essentiel à la baisse des recettes en atténuation de dépenses de la dette (9 MDH contre 246 MDH).

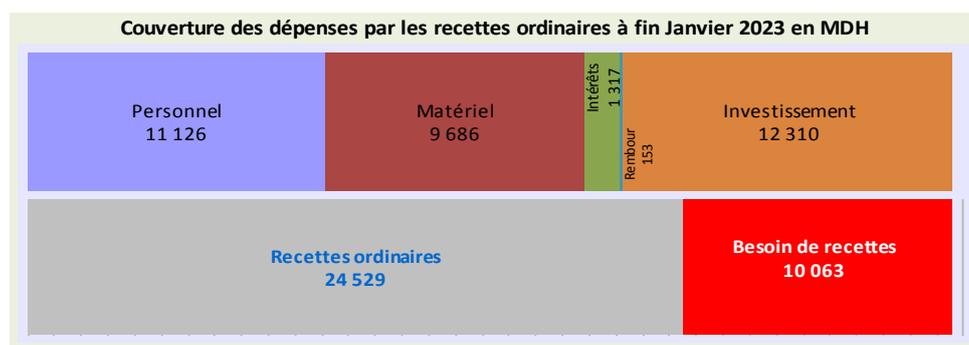
Structure des recettes ordinaires nettes

A fin janvier 2023, les dix principales natures de recettes nettes ci-après représentent 98,2% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 7,8 MMDH, la TVA constitue la première source de recettes du budget général de l'Etat.

Principales natures de recettes nettes du budget général à fin Janvier 2023				
	Nature	Recettes ordinaires en millions DH	Evol en %	Structure
1	Taxe sur la valeur ajoutée	7 773	▲ 7,9%	31,9%
	- à l'importation	4 110	▲ 17,1%	16,9%
	- à l'intérieur	3 663	▼ 0,9%	15,0%
2	Impôt sur le revenu	5 775	▲ 10,4%	23,7%
3	Droits d'enregistrement	3 896	▲ 12,5%	16,0%
4	Impôt sur les sociétés	2 035	▲ 16,5%	8,3%
5	Monopoles	1 196	-	4,9%
6	TIC prod. énergétiques	1 151	▼ 2,9%	4,7%
7	Droits de douane	1 129	▲ 24,6%	4,6%
8	TIC tabacs manufacturés	777	▼ 18,9%	3,2%
9	Majorations de retard	146	▼ 4,6%	0,6%
10	Taxe aérienne	62	-	0,3%

Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin janvier 2023, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 110,1% contre 77,9% un an auparavant. Ainsi, à fin janvier 2023, 45,4% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 39,5% aux dépenses de matériel, 5,4% aux intérêts de la dette et 0,6% aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.



Ainsi, une partie des dépenses émises au titre du budget général de l'Etat a été financée principalement par le recours à l'emprunt.

2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat se présente comme suit :

2.1- ENGAGEMENTS

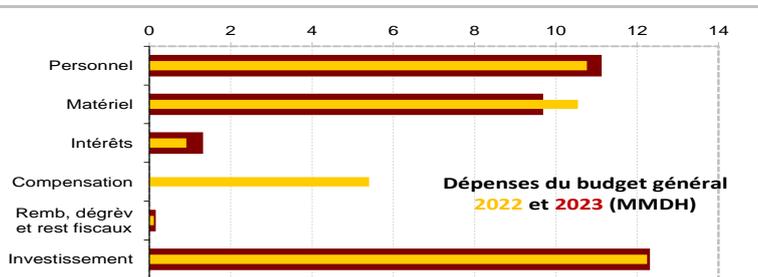
A fin janvier 2023, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 73,6 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 12% contre 14% à fin janvier 2022 et un taux d'émission sur engagements de 57% contre 66% un an auparavant.

Situation des engagements ^(*) de dépenses 2023					
	Crédits Disponibles	Engagements	Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagement
	1	2	3	(2) / (1)	(3) / (2)
Fonctionnement	271 139	26 577	20 965	10%	79%
Investissement	106 290	14 276	12 310	13%	86%
C.S.T	120 849	30 286	6 081	25%	20%
SEGMA	456	18	2	4%	11%
Dette	109 220	2 407	2 407	2%	100%
TOTAL	607 954	73 564	41 765	12%	57%

(*) Intégrant des émissions non soumises à engagement (personnel, dette, ...)

2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 35,7 MMDH à fin janvier 2023, en baisse de 17% par rapport à leur niveau à fin janvier 2022, en raison du recul de 21,8% des dépenses de fonctionnement et de 39,3% des charges de la dette budgétisée⁶, conjuguée à la hausse de 0,6% des dépenses d'investissement.



DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL					
	2022	LF 2023	2023	Réalisé	Variation
Fonctionnement	26 807	271 139	20 965	8%	-21,8%
Investissement	12 242	106 027	12 310	12%	0,6%
Dette	3 966	109 220	2 407	2%	-39,3%
TOTAL	43 015	486 386	35 682	7%	-17,0%

La baisse des charges de la dette budgétisée de 39,3% s'explique par la diminution de 64,3% des remboursements du principal (1,1 MMDH contre 3,1 MMDH) et par la hausse de 44,6% des intérêts de la dette (1.317 MDH contre 911 MDH).

2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises ont été de 21 MMDH, dont 11,1 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 3,4%. Les dépenses de matériel ont diminué de 7,4% (9,1 MMDH contre 9,9 MMDH) et les dépenses des charges communes ont enregistré une baisse de 91% (544 MDH contre 6,1 MMDH) due à l'absence d'émissions de la compensation contre 5,4 MMDH à fin janvier 2022.

La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a augmenté de 44,3% en raison de l'augmentation des remboursements de la TVA à l'intérieur (127 MDH contre 81 MDH).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2022	LF 2023	2023	Réalisé	Variation
Personnel	10 762	155 794	11 126	7%	3,4%
Matériel	9 876	64 867	9 142	14%	-7,4%
Charges communes	6 063	38 674	544	1%	-91,0%
dont compensation	5 400	26 580	0	0%	-100,0%
Dépenses imprévues		2 156			
Remb, dégr, rest fiscaux	106	9 648	153	2%	44,3%
TOTAL	26 807	271 139	20 965	8%	-21,8%

⁶ Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans.

Le montant des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux imputé au budget général a augmenté de 44,3% en raison notamment de la hausse de 46 MDH des remboursements de la TVA intérieure et de la baisse de 1 MDH des restitutions de l'IS, étant précisé que les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement, de 38,9 MMDH et de 4,6 MMDH à fin décembre 2021.

Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin janvier 2023 se sont établis à 11,1 MMDH contre 10,8 MMDH, en hausse de 3,4% par rapport à leur niveau de fin janvier 2022 ou +364 MDH. Les salaires servis par la DDP ont été de 9,8 MMDH, en augmentation de 1,2%, en raison de la hausse de la masse salariale structurelle de 0,7% et des rappels de 45 MDH (58 MDH contre 13 MDH).

Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 9,7 MMDH, en baisse de 8,1% ou -853 MDH. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de divers établissements et entreprises publics (4,7 MMDH contre 5,3 MMDH) et des comptes spéciaux du Trésor (245 MDH contre 445 MDH).

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 1.317 MDH à fin janvier 2023 contre 911 MDH à fin janvier 2022, en hausse de 44,6% ou +406 MDH. Cette augmentation s'explique par la hausse de 17,5% des charges en intérêts de la dette intérieure (814 MDH contre 693 MDH) et de 130,7% de celles de la dette extérieure (503 MDH contre 218 MDH).

Compensation

A fin janvier 2023, il n'y a pas eu d'émissions de dépenses au titre de la compensation, alors qu'à fin janvier 2022 les émissions ont été de 5,4 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux ont été de 153 MDH contre 106 MDH, en hausse de 44,3% ou +47 MDH. Cette augmentation s'explique en grande partie par la hausse des remboursements, dégrèvements et restitutions au titre de la fiscalité domestique (151 MDH contre 103 MDH) en raison notamment de la hausse des remboursements de la TVA (127 MDH contre 81 MDH).

A fin décembre 2021, les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement de 38,9 MMDH et de 4,6 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux					
	2022	LF 2023	2023	Réalisé	Variation
1- Fiscalité domestique	103	9 332	151	1,6%	46,6%
Impôt sur les sociétés	4	631	3	0,5%	-25,0%
Impôt sur le revenu	9	138	14	10,1%	55,6%
TVA intérieure	81	8 391	127	1,5%	56,8%
Majorations de retard	9	162	7	4,3%	-22,2%
Droits d'enreg. et timbre	0	10	0		
Autres	0	0	0		
2- Fiscalité douanière	3	317	2	0,6%	-33,3%
Droits d'importation	0	29	1	3,4%	
TIC prod. énergétiques	3	208	1	0,5%	-66,7%
TIC tabacs manufacturés	0	0	0		
Autres TIC	0	0	0		
TVA à l'importation	0	32	0		
Autres	0	48	0		
TOTAL	106	9 649	153	1,6%	44,3%

SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin janvier 2023 a été positif de 2.247 MDH contre un solde ordinaire négatif de 6.127 MDH un an auparavant.

2.2.2- INVESTISSEMENT

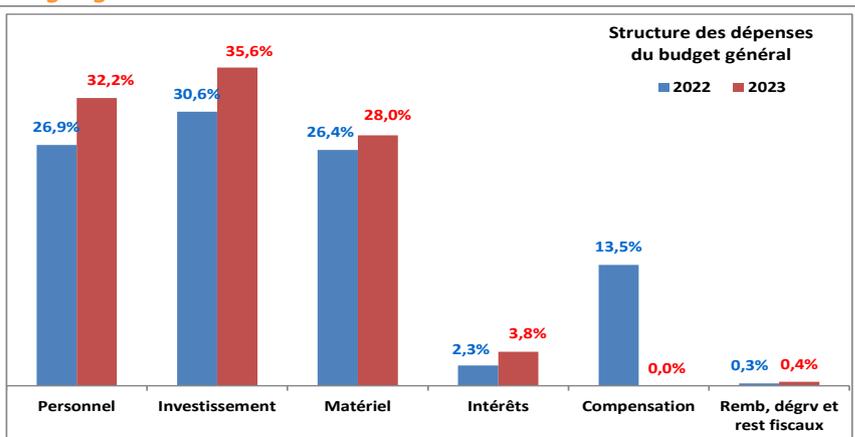
Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 12,3 MMDH à fin janvier 2023 contre 12,2 MMDH un an auparavant, en hausse de 0,6% ou +68 MDH, suite à la hausse des dépenses des ministères de 41,1% et à la baisse des dépenses des charges communes de 4,2%.

Les dépenses d'investissement tiennent compte des versements aux comptes spéciaux du Trésor pour un montant de 10,5 MMDH contre 11 MMDH à fin janvier 2022.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2022	LF 2023	2023	Réalisé	Var%
Investissement total :	12 242	106 027	12 310	12%	0,6%
1- Ministères	1 277	72 223	1 802	2%	41,1%
2- Charges communes :	10 965	33 804	10 508	31%	-4,2%
- Concours divers	10 962	25 059	10 458	42%	-4,6%
- Ristournes d'intérêts	0	220	0	0%	
- Autres	3	8 525	50	1%	

Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin janvier 2022 et fin janvier 2023 fait ressortir une hausse de la part des dépenses de personnel, des dépenses de matériel, des intérêts de la dette, des dépenses d'investissement, et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conjuguée à la baisse de la part des émissions de la compensation.



3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 18,5 MMDH. Ces recettes tiennent compte des versements reçus des charges communes d'investissement du budget général pour 10,5 MMDH contre 11 MMDH à fin janvier 2022.

Les dépenses émises ont été de 6,1 MMDH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 57 MDH.

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 12,4 MMDH.

	RECETTES ^(*)			DEPENSES ^(*)			Flux nets 2022
	2022	LF 2023	2023	2022	LF 2023	2023	
C.A.S	6 316	99 403	6 103	2 496	99 053	4 718	1 385
TVA des Coll.Terr.	3 123	37 608	3 386	2 093	37 608	2 186	1 200
Part régions (IS, IR, ...)	371	9 000	410	1	9 000	1	409
I.N.D.H	0	3 600	30	0	3 600	0	30
Soutien prix. prd.alim.	12	600	36	0	600	0	36
F.S. Routier	243	2 700	435	0	2 700	0	435
F.D. Agricole	51	4 000	45	0	4 000	0	45
Remploi domanial	213	1 500	35	0	1 500	0	35
Lutte contre chômage	245	1 500	245	58	1 500	60	185
Dons des pays du CCG	0	350	0	0	0	0	0
Appui Cohés. Sociale	183	10 000	194	180	10 000	2 303	-2 109
F.S. Habitat	300	2 000	152	0	2 000	0	152
Gestion Covid-19	0	0	0	0	0	0	0
Autres CAS	1 575	26 545	1 135	164	26 545	168	967
C. Dép. Dotation^(**)	12 250	10 801	12 424	1 245	10 801	1 245	11 179
Autres C.S.T	0	171	0	78	1 933	118	-118
TOTAL	18 566	110 375	18 527	3 819	111 787	6 081	12 446

(*) Les recettes et les dépenses des comptes spéciaux du Trésor représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

Les dépenses des CST tiennent compte des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

(**) Comptes de dépenses sur dotation.

4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

A fin janvier 2023, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 109 MDH contre 52 MDH à fin janvier 2022, en hausse de 109,6%.

Les dépenses ont été de 2 MDH à fin janvier 2023 contre 1 MDH un an auparavant.

Services de l'Etat gérés de manière autonome (*)					
	2022	LF 2023	2023	Réalisé	Variation
Exploitation :	50	0	102		104,0%
Recettes	51	2 017	104	5%	103,9%
Dépenses	1	2 017	2	0%	
Equipement :	1	0	5		
Recettes	1	283	5	2%	
Dépenses	0	283	0	0%	

(*) Les recettes et les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS

A fin janvier 2023, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 8,4% des prévisions de la loi de finances, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 7,4% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 11,6%.

Réalisation des prévisions de la loi de finances 2023 en MDH				
	LF 2023	Janvier 2023	Taux de réalisation	Restes à réaliser
1- RECETTES ORDINAIRES	293 221	24 529	8,4%	-268 692
1.1- Recettes fiscales :	264 923	23 102	8,7%	-241 821
Impôts directs	114 097	8 052	7,1%	-106 045
Impôt sur les sociétés	61 545	2 038	3,3%	-59 507
Impôt sur le revenu	48 069	5 789	12,0%	-42 280
Impôts indirects	119 821	10 025	8,4%	-109 796
TVA à l'intérieur	33 504	3 790	11,3%	-29 714
TVA à l'importation	54 249	4 110	7,6%	-50 139
Taxes intérieures de consommation	32 068	2 125	6,6%	-29 943
Droits de douane	15 048	1 129	7,5%	-13 919
Droits d'enregistrement et de timbre	15 957	3 896	24,4%	-12 061
1.2- Recettes non fiscales :	28 298	1 427	5,0%	-26 871
Monopole et participations	19 464	1 196	6,1%	-18 268
Domaine	355	23	6,5%	-332
Autres recettes	8 479	208	2,5%	-8 271
2- DEPENSES ORDINAIRES	302 106	22 282	7,4%	-279 824
2.1- Biens et services :	234 911	20 812	8,9%	-214 099
Personnel	155 794	11 126	7,1%	-144 668
Autres biens et services	79 117	9 686	12,2%	-69 431
2.2- Intérêts de la dette :	30 967	1 317	4,3%	-29 650
Intérieure	24 291	814	3,4%	-23 477
Extérieure	6 676	503	7,5%	-6 173
2.3- Compensation	26 580	0	0,0%	-26 580
2.4- Rembours, dégrèvements et restitutions fiscales	9 648	153	1,6%	-9 495
3- INVESTISSEMENT	106 027	12 310	11,6%	-93 717

DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un excédent budgétaire de 2.490 MDH à fin janvier 2023 contre un déficit budgétaire de 3.571 MDH un an auparavant.

ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 604 MDH à fin janvier 2023 contre 12,5 MMDH à fin décembre 2022, soit une diminution de 11,9 MMDH.

5- FINANCEMENT

Compte tenu d'un besoin de financement de 9,4 MMDH contre un besoin de financement de 13,1 MMDH à fin janvier 2022 et d'un flux net négatif de 895 MMDH du financement extérieur contre un flux net négatif de 244 MDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 10,3 MMDH contre un recours au financement intérieur pour un montant de 13,4 MMDH à fin janvier 2022.

FINANCEMENT EXTERIEUR

A fin janvier 2023, le financement extérieur net a été négatif de 895 MMDH. Les remboursements du principal de la dette extérieure ont atteint 1 MMDH et les tirages ont été de 137 MDH.

FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 19 MMDH contre 20,1 MMDH un an auparavant ;
- de la hausse des dépôts au Trésor de 9,8 MMDH contre 229 MDH à fin janvier 2022 ;
- de la ponction sur les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib pour 1 MMDH contre une ponction de 1,4 MMDH à fin janvier 2022 ;
- et des autres moyens de financement notamment, le numéraire chez les comptables publics, les chèques remis à l'encaissement durant les derniers jours du mois de janvier 2023 et dont le compte courant du Trésor à Bank Al-Maghrib ne sera crédité que début février 2023, les avances aux régisseurs, ...

Dépôts au Trésor

Les dépôts au Trésor ont été de 108,2 MMDH à fin janvier 2023 contre 98,4 MMDH à fin décembre 2022, en hausse de 9,8 MMDH.

Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 3,1 MMDH contre 4,1 MMDH en début d'exercice, compte tenu de placements de 7,7 MMDH effectués en janvier 2023 et dont le remboursement n'intervient qu'en février 2023.

Dette intérieure

S'élevant à 688,3 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 2,7% par rapport à son niveau à fin décembre 2022. Ceci s'explique notamment par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 19 MMDH, résultant de souscriptions pour 40,8 MMDH et de remboursements pour 21,8 MMDH contre un recours au marché des adjudications pour un montant net de 20,1 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 30,2 MMDH et de remboursements pour 10,1 MMDH.

Encours de la dette intérieure					
	2022	Souscrip.	Rembour.	2023	Var %
Adjudications	665 764	40 848	21 836	684 777	2,9%
32 jours	10 000,0	0,0	10 000,0	0	
13 semaines	12 177,8	25 853,2	3 528,4	34 503	
26 semaines	6 525,5	6 123,3	3 217,5	9 431	
52 semaines	18 770,6	7 699,4	5 089,6	21 380	
2 ans	72 201,4	100,0	0,0	72 301	
5 ans	173 764,0	791,8	0,0	174 556	
10 ans	133 851,0	250,0	0,0	134 101	
15 ans	122 719,1	0,0	0,0	122 719	
20 ans	78 383,8	30,0	0,0	78 414	
30 ans	37 371,1	0,0	0,0	37 371	
Autres	4 246	6 500	7 205	3 541	-16,6%
Total	670 010	47 348	29 041	688 318	2,7%

